

Zoom sur le zonage réglementaire - Saint-Hilaire-du-Harcouët / Grandparigny

PROJET
Document de travail
Ne pas utiliser pour instruire des actes d'urbanisme

Zonage du PPRI de la Sélune

- Zone bleue
- Zone orange
- Zone rouge

Hydrographie

- Etangs

Fond

- Parcelles cadastrales
- Batiments
- Limites communales

Version soumise à consultation en application des articles R.562-7 et R.562-8 du code de l'environnement

Echelle 1/5 000

Sources : IGN Scan 25, Alp'Géomatiques, SEPIA Conseils

Version 3 Avril 2018

Carte de localisation du zoom



Tableau de correspondance des zones

	Aléa fort ⁽¹⁾	Aléa faible ⁽²⁾	Aléa très faible ⁽³⁾
Zones non urbanisées	Zone rouge	Zone orange	Zone orange
Zones économiques	Zone rouge	Zone bleue	Zone bleue
Zones urbanisées	Zone rouge	Zone bleue	Zone bleue

⁽¹⁾ Aléa fort = hauteur d'eau > 2,2m, risque d'occultation de la vitesse d'écoulement, berge et bords miniers
⁽²⁾ Aléa faible = hauteur d'eau < 2,2m sans risque d'occultation de la vitesse d'écoulement
⁽³⁾ Aléa très faible = hauteur d'eau de quelques centimètres, risque de surverse de bords protégés

